

N° 2025-26

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 MARS 2025**

N°26/2025

**Recrutement d'un bureau d'études pour l'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**

NOMENCLATURE : 2.1 Documents urbanisme PLUI

Convocation adressée à chaque conseiller le mardi 04 mars pour la session ordinaire du mardi 11 mars 2025.

L'An Deux Mille vingt-cinq, le mardi onze mars à dix-huit heures dix, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 Étangs, s'est réuni salle de la Source du Tampa à la Rosière sous la Présidence de Monsieur Régis PINOT, Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121.7 à L.2121.34 et 5211.1).

En exercice :	42
Présents :	34
Pouvoirs :	4
Absents :	4

Présent(e)s :

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylvie	GRANDJEAN Michel
GROSJEAN François	VERBAERE Ludovic	RIBAUD Alain
CALLEY Etienne	GIRARD Bernard	DEMANGE René
SARRE Vincent	SIGUST Jean Marc	OUDOT Francis
HENRY Jean-Charles	JEUDY Jean Luc	FAIVRE Gérard
GEHANT Franck	BRICE Jean Marie	DAVOT Jean-Louis
CHIPAUX Michèle	MAUFFREY Gérard	SAINTIGNY Henri
POIROT Martine	MANGE François	JEANROY Yves
VUILLEMARD Catherine	DIEUDONNE René	GROSJEAN Thierry
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	GROSJEAN Philippe
DAGUE Alain	MAIRE Françoise	
PERNOT Jean Marie	PETRONELLI Yves	

Absent(e)s : Mmes BRESSON Elise excusée, CAILLIAU Elise, COUTHERUT Sylvie et M FORMET Arnaud.

Pouvoirs :

M PY Julien donne pouvoir à M. SARRE Vincent

Mme. LAPARRA Isabelle donne pouvoir à M PERNOT Jean Marie

M MASSON Sylvain donne pouvoir à DEMANGE René

Mme DUPETY Sandra donne pouvoir à Mme GROSJEAN Philippe

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est déclarée ouverte.

Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la délibération en date du 27 novembre 2024 autorisant le lancement de la procédure de sélection du bureau d'études,

Considérant l'importance de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) pour le développement durable et harmonieux de notre territoire,

Considérant les propositions reçues dans le cadre de la consultation lancée pour la mission d'élaboration du PLUI,

Considérant que le bureau d'études Urbicand, au terme de l'analyse des offres, est retenu par la commission d'appels d'offres réunie le 4 mars 2025 en raison de ses compétences, de son expérience et de sa méthodologie jugée la plus adaptée à nos besoins,

Considérant les termes de l'offre financière et technique de Urbicand,

Après délibération, le Conseil Communautaire,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE
38	0	0	0

Le Conseil communautaire : DECIDE :

- **DE RETENIR** l'offre du groupement URBICAND / URBAN CONSEIL / ECOSCOPI, comme attributaire, avec une note totale de 82 points et ce, en tant qu'offre économiquement la plus avantageuse et la plus analogue aux particularités du présent marché, tous critères confondus pour un montant de 333 385 euros HT.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du marché, y compris le contrat de prestation, et à procéder aux démarches administratives requises.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2025

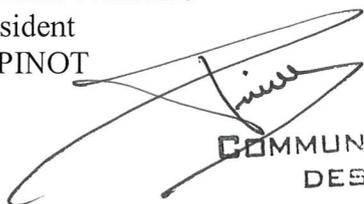
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

Le Président

Régis PINOT



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES 1000 ÉTANGS